

UNIVERSITÉ DE LYON



CONVENTION DE DOUBLE DIPLOME

*d'ingénieur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir en Génie Energétique et
d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Lyon 1 spécialité Mécanique*

entre

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir (Tunisie)

et

L'Université Claude Bernard Lyon 1 (France)

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir, représentée par son Directeur, Monsieur Abdelmajid BenAmara, et l'Université Claude Bernard Lyon 1, représentée par son Président, le Professeur François-Noël GILLY, dans le but de renforcer les relations entre les deux établissements par la mise en place d'un double diplôme en partenariat international de haut niveau, et ce dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre l'Université de Monastir et l'Université Claude Bernard Lyon1 le 7 octobre 2011, par la présente agréent sur ce qui est décrit ci-après.

Concernant la partie française, **vu le Décret n°85-1124** du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale,

Vu le Décret n° 2005-405 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplôme en partenariat international complété par la circulaire du 9 juin 2011, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir (ENIM), et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), par l'intermédiaire d'un programme d'échange d'étudiants, de professeurs et de la participation de personnel administratif collaborent à la mise en place d'un parcours de double diplôme ayant pour but l'obtention du diplôme **d'ingénieur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (Polytech'Lyon) spécialité Mécanique** et du diplôme **d'ingénieur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI) de Monastir en Génie Energétique.**



Université Claude Bernard Lyon 1
15 Boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE CEDEX
<http://polytech.univ-lyon1.fr>

Article 2 : Schéma de Fonctionnement Général

Dans la mesure du possible, les étudiants français et tunisiens du Double Diplôme suivent ensemble des enseignements intégrés à la pédagogie de Polytech'Lyon ou de l'ENI de Monastir.

Pour les étudiants tunisiens la durée des études à l'UCBL est de quatre semestres correspondant au programme pédagogique de la 4^{ème} et 5^{ème} année d'études (c'est-à-dire de la 2^{ème} et 3^{ème} année du cycle ingénieur) de la formation ingénieur de la filière Mécanique Option « Mécanique des fluides et énergétique » de Polytech'Lyon (France).

Pour les étudiants français la durée des études à l'ENI de Monastir est de quatre semestres correspondant au programme pédagogique de la 2^{ème} et 3^{ème} année d'études de la filière ingénieur en « Génie énergétique » de l'ENI de Monastir (Tunisie).

Dans les deux cas de double diplôme, le dernier semestre comprend un stage d'au moins 20 semaines, qui devra être agréé et validé par les deux établissements dans les mêmes conditions que celles fixées pour les diplômés ordinaires. Dans les deux cas, la gestion administrative du stage est gérée par Polytech'Lyon.

Le détail des enseignements suivis dans l'établissement d'accueil et des crédits attribués est précisé dans l'annexe technique jointe à la présente convention. Cette annexe est réactualisée par le comité de coordination en fonction de l'évolution propre des deux formations.

Article 3 : Pilotage et coordination du programme

Les deux parties s'engagent à échanger régulièrement des informations et des supports d'enseignement en relation avec ce programme d'échange, et aussi à interagir sur l'organisation et le type d'enseignement de la collaboration en cours.

Un coordinateur pour la partie française et un coordinateur pour la partie tunisienne sont responsables du programme d'échange. La partie désirant procéder au remplacement de son représentant désigné en annexe devra en informer l'autre partie par écrit et lui communiquer le nom et les coordonnées de son nouveau représentant.

Animé par les deux coordinateurs, un comité de coordination du programme composé de trois personnels de l'Université Lyon 1 et trois personnels de l'ENI assure les fonctions suivantes :

- coordonner la délivrance des notes dans chacun des établissements;
- préparer et, si nécessaire, remettre à jour l'annexe technique;
- contrôler et approuver le programme de formation des étudiants;
- évaluer les enseignements afin de contrôler le niveau de satisfaction des étudiants.

Article 4 : Sélection des étudiants

Les candidats au Double Diplôme sont sélectionnés par un jury constitué par le directeur de leur établissement d'origine selon les critères suivants :

- ils doivent pouvoir attester de connaissances suffisantes en français et en anglais ;
- ils doivent pouvoir attester de résultats satisfaisants dans l'ensemble des matières étudiées et passer avec succès les examens de la 1^{ère} année d'études en génie énergétique à l'ENI de Monastir, pour les étudiants tunisiens, et la 3^{ème} année de Polytech'Lyon pour les élèves ingénieurs français ;
- ils doivent faire preuve d'une grande motivation et d'un esprit entreprenant ;
- ils doivent être capables de représenter les valeurs de leur pays d'origine à l'étranger.

Chaque année, au moins deux mois avant le début de l'année universitaire (fin juin au plus tard), la liste des étudiants susceptibles de participer au programme d'échange est communiquée par les coordinateurs aux partenaires respectifs avec le souci de parvenir à un échange équilibré et intéressant pour chaque institution. La candidature des étudiants est alors présentée par chaque partenaire et soumise au jury d'admission de l'établissement concerné.

Le nombre d'étudiants bénéficiant de ce double diplôme s'élève au maximum à quatre étudiants par an pour chaque établissement, cette règle pouvant être modifiée par accord écrit des deux parties en respectant les termes de réciprocité.

Article 5 : Modalités d'inscription

Les étudiants qui suivront ce programme sont inscrits dans les deux établissements à partir de l'année universitaire du début de la mobilité. Les frais d'inscription seront seulement payés à l'établissement d'origine de l'étudiant.

Article 6 : Contrôle des connaissances, jury et validation des études

La validation du diplôme est réalisée conformément aux modalités de chacune des formations. La validation des acquis d'un module d'enseignement est effectuée par l'établissement dispensant l'enseignement et reconnue par l'établissement partenaire. Le stage de fin d'étude fait l'objet d'une validation par chacun des deux établissements ou d'une validation commune aux deux établissements. Les conditions de rattrapage ou de redoublement sont celles de l'établissement dispensant l'enseignement, et en cas de non validation, aucun des deux diplômes n'est obtenu.

Article 7 : Accompagnement matériel des étudiants - financement du programme

Les frais de voyage, d'adhésion à la couverture médicale (régime étudiant d'assurance maladie en France) et d'assurance responsabilité civile, et de logement, sont à la charge des étudiants. Cependant, il est convenu que chaque institution assistera les étudiants étrangers pour faciliter leur séjour. En particulier, les deux établissements chercheront les formules adaptées pour le logement en résidence universitaire des étudiants sélectionnés dans ce cadre.

En accord avec le règlement des deux établissements, les deux parties s'engagent à trouver tous les moyens nécessaires à la réalisation de ce programme d'échange, notamment des financements européens, nationaux et régionaux, notamment pour aider matériellement les étudiants impliqués dans ce programme. Si des difficultés financières survenaient, les deux parties s'engagent à trouver d'autres solutions dans la mesure des possibilités avant de suspendre le programme d'échange.

Article 8 : Validité de la convention et amendement

Cette convention prend effet après la signature conjointe des deux parties sa validité est limitée à la date de fin de l'accord de coopération et d'échange à laquelle elle est rattachée.

Elle devient caduque si l'une des formations n'est plus habilitée pendant la période des cinq années.

Toute proposition de modification de cette convention doit être approuvée par un consentement écrit des deux établissements et est placée en annexe de la présente convention.

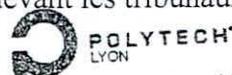
La convention peut être dénoncée à la demande de l'une ou des deux parties par lettre recommandée avec accusée de réception. En cas de résiliation un préavis de six mois doit être respecté, à condition toutefois que soient préservés les droits des étudiants en cours de formation et sans préjudice des actions en cours.

Article 9 : Renouvellement de la convention

A l'issue de l'accord de coopération et d'échange entre les deux universités et en cas de renouvellement de l'accord, la présente convention sera reconduite après accord des coordinateurs de programme d'échange et dans le respect de la validité de l'accord cadre auquel elle se rattache.

Article 10 : Litiges

En cas de litige entre les deux parties, une solution à l'amiable sera recherchée. Si aucune solution à l'amiable n'était trouvée, notamment par voie diplomatique ou à travers la constitution d'une commission des membres des deux parties, le litige serait porté devant les tribunaux compétents.



Article 11 : Exemplaires de la convention

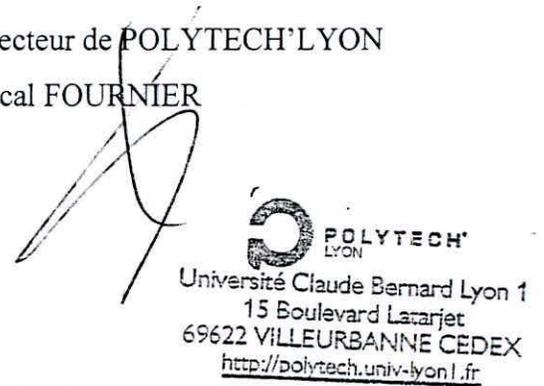
Cette convention, écrite en quatre exemplaires en français, est signée en quatre exemplaires, dont un sera gardé par chacun des établissements.

Fait à Monastir, le 10 AVR 2013

Fait à Lyon, le 17 avril 2013

Le Directeur de l'ENI de Monastir
M. Abdelmajid BEN AMARA

Le Directeur de POLYTECH'LYON
M. Pascal FOURNIER



POLYTECH' LYON
Université Claude Bernard Lyon 1
15 Boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE CEDEX
<http://polytech.univ-lyon1.fr>

Fait à Monastir, le 10 AVR 2013

Fait à Lyon, le



Le Président de l'Université
de Monastir
Abdelwahed DOGUI

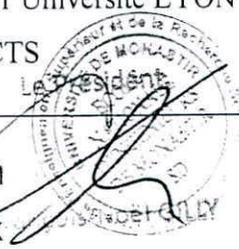
Le Président de l'Université
Claude Bernard LYON 1
François-Noël GILLY

Annexe 1 : Annexe Technique

Liste des Unités d'Enseignement suivis respectivement à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir et à l'Université Lyon 1

(NOTE: Ce programme de formation annexé doit être accepté par les deux établissements partenaires et peut être modifié après accord mutuel)

Unités d'Enseignement proposées par l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir aux étudiants venant de Lyon	Unités d'Enseignement proposées par l'Université Lyon 1 aux étudiants venant de Monastir
GM1-2A Langues, Economie et Gestion (12 ECTS)	TVL*001E Langues (11 ECTS)
GM1-3A Anglais, Technique de Communication (12 ECTS)	EI*TC01 Ouverture aux entreprises (13 ECTS)
GM2-2A Analyse Numérique, Mini-projet (8 ECTS)	EI*ME001 Méthodes Numériques pour la Méca (8 ECTS)
GM2-3A Méthodes Numériques (8 ECTS)	EI7ME003 Informatique et CAO (8 ECTS)
	EI7ME002 Mécanique des Fluides et Energétique (4 ECTS)
GM3-2A Mécanique des Fluides (8 ECTS)	EI7ME006 Vibrations (5 ECTS)
GM4-2A Thermique (8 ECTS)	EI8ME02 Transfert de chaleur, Acoustique, Turbomachine (6 ECTS)
GM5-2A Réacteurs, Combustion, Machines Thermiques (8 ECTS)	EI8ME006 Mécanique des structures et Systèmes Multicorps (6 ECTS)
GM6-2A Automatique (8 ECTS)	EI8TC05 Stage Semestre 8 (5 ECTS)
GM3-3A Techniques optique et laser, combustion, froid industriel, génie climatique (8 ECTS)	EI8ME009/EI9ME08 Projets encadrés (5 ECTS)
GM4-3A Module optionnel de thermique (10 ECTS)	EI9ME14 Polyphasique, Turbomachine, Biomécanique des Fluides, Dynamique des Gaz (6 ECTS)
	EI9ME01 Turbulence, Propulsion, Couplage Fluide-Structure, Vibrations, Plaques et Coques (10 ECTS)
	Sport (3 ECTS)
Stage de fin d'étude / PFE	(30 ECTS)
TOTAL DES CREDITS à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir: 120 ECTS	TOTAL DES CREDITS à l'Université LYON 1 : 120 ECTS



Annexe 2 : Composition du Comité de Coordination

(NOTE: Le Comité de Coordination est désigné par les deux établissements partenaires)

Le comité de coordination sera composé pour chaque établissement :

- du coordinateur du programme d'échange (Maher Ben Chiekh pour Monastir, Jean-Christophe Béra pour Lyon),
- du responsable du département d'enseignement (Souheil ElAlimi, responsable du Département de Génie Energétique pour l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir, Bruno Gilles, responsable de la filière Mécanique pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon 1),
- du responsable des relations internationales de la formation (Mondher Zidi pour Monastir, Didier Léonard pour Lyon).



POLYTECH
LYON
Université Claude Bernard Lyon 1
15 Boulevard Latarjet
69622 VILLEURBANNE CEDEX
<http://polytech.univ-lyon1.fr>